

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU MERCREDI 12 FEVRIER 2025**

Délibération n° :

DL8/2025

Objet :

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2022 – 2027 présentation du bilan 1 et avis de la CCES du 4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-cinq,

Le mercredi 12 février 2025,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- Mme BERCHON (titulaire _ CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CASSINARI (suppléant – CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire – CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- M. FAYED Réda (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire – CPS)
- M. GILBERT (suppléant – CPS)
- M. GILBON (titulaire – CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS)
- M. JEANNOT (suppléant – CPS)
- M. LARDIERE (titulaire - CPS)
- M. LEQUIN (titulaire - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire – CPS)
- M. MASURE (titulaire – CPS)
- M. POMPEIGNE (titulaire – CCHVC)
- M. PRIVE (titulaire – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire – CPS)

Avaient donné pouvoir :

DATE DE CONVOCATION

Le 06/02/2025

Mme GELOT (titulaire – CPS) donne pouvoir à Monsieur Vigier (titulaire – CPS) ;
Mme LEBLANC (titulaire – CPS) donne pouvoir à Monsieur Vivien (titulaire-CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; M. BAY (titulaire – CCHVC) ; Mme BEAN (titulaire – CPS) ; Mme BERT (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. DEBRAS (titulaire – CPS) ; Mme DUMAS (titulaire – CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; Mme VALOT (titulaire – CPS).

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

EN EXERCICE : **42**
PRESENTS : **27**
VOTANTS : **29**

Monsieur Dominique FONTENAILLE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Délibération n°DL8/2025**Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2022-2027 – présentation du bilan 1 et avis de la CCES du 4 décembre 2024**

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment l'article L. 541-15-1,

Vu la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) n°2015-992 du 17 août 2015 fixant l'objectif national de réduction des DMA de 10% en 2020 par rapport à 2010,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) fixant de nouveaux objectifs tel que la réduction de 15% des DMA en 2030 par rapport à 2010,

Vu le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et notamment son article R. 541-41-27,

Vu le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région d'Ile-de-France, adopté par le Conseil Régional par délibération du 21 novembre 2019,

Vu la délibération n° DL 33/2022 du 22 juin 2022 relative à l'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimiles PLPDMA 2022-2027,

Vu la délibération n° DL 34/2022 du 22 juin 2022 relative à la constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi - PLPDMA 2022-2027 et désignation de ses membres,

Vu la délibération n° DL 8/2024 du 27 février 2024, adoptant le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour la période 2022-2027,

Vu les statuts du SIOM,

Vu la note de présentation,

Considérant la politique ambitieuse menée par le SIOM en matière de prévention des déchets et d'économie circulaire,

Considérant l'objectif fixé, dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Ile de France, de réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant, d'ici 2025 par rapport à l'année 2010,

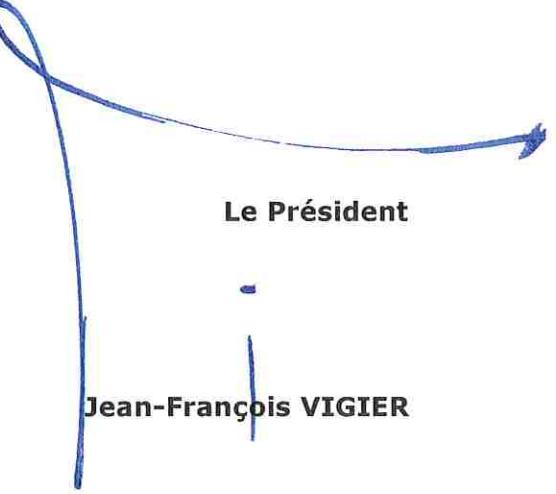
Considérant la nécessité de se conformer à l'objectif de réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant, en phase avec la loi AGEC n° 2020-105 du 10 février 2020, d'ici 2030 par rapport à l'année 2010,

Considérant la tenue de la Commission Consultation d'Elaboration et de Suivi du 4 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte** de la présentation du Bilan 1 du PLPDMA et de ses ajustements à la CCES le 4 décembre 2024.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme


Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **18 FEV. 2025**
Affichée le :

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE****Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse****Utilisateur : Bruneau****Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL8_2025
Date de la décision:	2025-02-18 00:00:00+01
Objet:	programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMs) 2022 - 2027 présentation du bilan 1 et avis de la CCES du 4 décembre 2024
Classification matières/sous-matières:	1.7
Identifiant unique:	091-200062321-20250218-DL8_2025-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20250218-DL8_2025-DE-1-1_0.xml	text/xml	1217
nom original: Annexe DL 8 2025.pdf	application/pdf	2295662
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20250218-DL8_2025-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	2295662
nom original: DL 8 2025.pdf	application/pdf	369706
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20250218-DL8_2025-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	369706
nom original: Note présentation DL 8 2025.pdf	application/pdf	149533
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20250218-DL8_2025-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	149533

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	18 février 2025 à 15h46min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 février 2025 à 15h50min03s	l'enveloppe 1170199 est valide et passe en attente de transmission

Acquittement reçu

18 février 2025 à 16h00min02s

Reçu par le miat le 2025-02-18